



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 113008

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes ayant subies des laryngectomies. Bien que ces malades bénéficient d'une prise en charge de 100 % par la sécurité sociale et adhèrent à une mutuelle, le coût des produits « obligatoires » pour les laryngectomisés n'est pas remboursé par la sécurité sociale. Il lui demande s'il envisage une meilleure prise en charge par la sécurité sociale de ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113008

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7068

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)